



La longue glissade du mariage chrétien et l'aujourd'hui

mercredi 4 octobre 2017, par [Jean-Pierre Frey](#)

Mais je rêve... Et pourtant...

Oui, et pourtant... [1] Et je me pose la question [2] de savoir pourquoi ne pas appliquer au sacrement du mariage ce qu'on applique aux autres sacrements. A savoir qu'un sacrement se construit à partir de ce que le droit et la théologie appellent, dans la plus pure ligne de Thomas d'Aquin, la « matière », à laquelle on adjoint de la forme [3]. Sans matière, pas de forme, et sans forme, pas de matière, donc pas de sacrement. Ainsi, pour le baptême, il faut de l'eau et les paroles de celui qui baptise et dit : « Je te baptise au nom... La personne est baptisée, et le sacrement accompli.

Alors pour le mariage, on peut dire que la « matière » du mariage est le projet de vie établi librement et d'un commun accord par les deux fiancés ; il est entériné par chacun lorsqu'il prononce le « oui ». Ce « oui », c'est la « forme » du mariage : « ratum est », dit le droit canon, et le sacrement est acquis et entériné, sans rentrer pour autant dans les détails juridiques ou conjugaux.

Or, au fil des ans et de la vie conjugale, ce projet, vécu dans son quotidien, peut s'altérer, et même disparaître. Alors, y a-t-il encore « sacrement » ? Le « oui », cela fait longtemps qu'il s'est envolé, le projet s'est usé et délité au fil des jours. Tout être humain est fragile et instable. Aussi, pourquoi lui mettre sur les épaules un fardeau qu'on dit pérenne et que l'on a rendu « indissoluble » ? C'est ce manque d'humanisme que l'on reproche depuis des siècles à la machine canonique de l'Église, alors que le lien qui unit le projet et le couple n'existe plus.

Et c'est ici qu'interviendrait l'official du diocèse qui, au lieu d'un mariage canoniquement « nul » dès l'origine constate, selon un ensemble de critères à établir dans la simplicité, que le projet de base n'est plus vécu. Il n'y a donc plus matière de sacrement, le « oui » initial n'existe plus lui non plus. Une conclusion s'impose : il n'y a plus mariage dans le concret du quotidien du couple, qui n'est plus uni ! Alors...

C'est d'ailleurs le seul cas où l'Église refuse le constat d'une rupture. Car elle réduit fort bien à l'état laïc les prêtres pourtant « consacrés » tout spécialement.

Je sais qu'il y a les textes de l'Écriture qui semblent incontournables, Mc 10, 6-11 et la Lettre aux Ephésiens 5,21-25, entre autres.

Marc 10, 1-10

Partant de là, Jésus arrive dans le territoire de la Judée, au-delà du Jourdain. De nouveau, des foules s'assemblent près de lui, et de nouveau, comme d'habitude, il les enseignait. Des pharisiens l'abordèrent

et, pour le mettre à l'épreuve, ils lui demandaient : « Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? » Jésus leur répondit : « Que vous a prescrit Moïse ? » Ils lui dirent : « Moïse a permis de renvoyer sa femme à condition d'établir un acte de répudiation. » Jésus répliqua : « C'est en raison de la dureté de vos cœurs qu'il a formulé pour vous cette règle. Mais, au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » De retour à la maison, les disciples l'interrogeaient de nouveau sur cette question. Il leur déclara : « Celui qui renvoie sa femme et en épouse une autre devient adultère envers elle.

La Lettre aux Ephésiens 5, 21-25

Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres ; les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus ; car, pour la femme, le mari est la tête, tout comme, pour l'Église, le Christ est la tête, lui qui est le Sauveur de son corps. Eh bien ! puisque l'Église se soumet au Christ, qu'il en soit toujours de même pour les femmes à l'égard de leur mari. Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ : il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle [4].

Le texte de Marc est un texte de controverse qui, en tant que tel, ne peut servir de référence légale à une loi en absence d'une vérité claire. Il est toutefois intéressant car Jésus s'élève contre les abus de répudiation de l'épouse par les maris de son temps pour un « oui » ou un « non ». Le texte de Paul, quant à lui, relève de la haute théologie mystique, ce qui s'applique difficilement aux conjonctures quotidiennes de la vie d'un couple et relève davantage d'une ontologie sotériologique que du vrai mystère de l'incarnation.

C'est là qu'intervient le grain de sel de la sagesse que l'on appelle « épikie » et que l'on peut résumer en deux mots : l'épikie est l'intelligence dans l'application des lois ; le pape François y ajouterait « et la miséricorde en plus ». C'est la (bonne) volonté qui manque à l'Église : souvent, elle ne sait dire que « non » parce que son visage et son cœur sont canonistes, plus qu'humanistes comme l'étaient ceux de Jésus. « *N'est-ce pas le visage bourgeois de notre mère l'Église qui surgit là, visage d'hommes célibataires ? La miséricorde est restée au loin* », comme le dit Madame Lucetta Scarafia (une féministe, naturellement !) dans une interview parue dans la revue *Le Monde des Religions* [5].

Il faut quand même reconnaître qu'au fil des siècles le mariage fut un champ de conflits, d'incompréhensions et de magouilles continuelles, surtout au niveau de l'aristocratie d'abord, et de la bourgeoisie ensuite.

Et je n'ai jamais compris pourquoi on voulait pérenniser le mariage en le rendant indissoluble. Les temps de la première alliance, en effet, ne furent guère des exemples d'une gestion vraie et équitable du mariage et du couple, et ce pour plusieurs raisons : il fallait faire des enfants, les patriarches étaient polygames, les rois également, et les femmes étaient données sans leur consentement. Cela continuait au temps de Jésus. Le consentement « réciproque » n'existait pas et ne pouvait pas exister : la femme était considérée comme socialement mineure ; elle était donc donnée sans consentement par le « pater familias », qui avait une autorité absolue [6] dans ce domaine et dans bien d'autres. Cela s'est poursuivi aux temps dits modernes, où la femme, donnée en mariage sans son consentement, servait, en tant qu'objet de troc ou d'échange, de garantie à une alliance politique ou familiale pour sauvegarder un patrimoine, un héritage ou une propriété indivise.

« *C'est la miséricorde que je veux, et non pas le sacrifice* », nous dit le pape François en citant Mt 12, 7.

Notes

[1] Ce texte a été écrit avant la lettre apostolique « *Amoris laetitia* » du pape François, qui invite à la créativité et à différentes adaptations concernant la « culture locale » où le mariage se vit. Mais n'est-ce pas une invitation au bricolage ?

[2] issue de ma formation théologique du grand séminaire, sous la houlette du Père Delhommel.

[3] Je ne voudrais pas que le révérend et dévoué Père Delhommel se retourne dans sa tombe.

[4] Traductions aelf.

[5] N° 84, juillet-août 2017, p.22-23. Journaliste et historienne, Lucetta Scarafia a créé en 2012 le supplément mensuel féminin de *L'Osservatore Romano*, le quotidien du Saint-Siège. Intitulé *Donne Chiesa Mondo - La Femme - l'Église - le Monde -*, il donne la parole aux femmes engagées dans l'Église et évoque de grandes figures féminines de histoire du christianisme. En octobre 2015, elle fut l'une des rares femmes à s'exprimer devant les évêques et le Pape François lors du Synode sur la famille.

[6] Ce qui reste toujours actuel dans l'islam d'aujourd'hui, entre autres.